

SOMMAIRE	75	92	93	94
Adjudications	—	—	—	—
Sanctions	—	—	—	—
Sociétés	25	35	39	41
Avis aux actionnaires	34	—	—	—
Avis de convocat ^o aux assemblées	34	—	40	—
Oppositions	35	39	41	44
Avis relatifs aux personnes	35	—	—	—
Annonces administratives	—	—	—	—
Communiqués	—	—	—	—
Avis divers	—	—	—	—
Comptes annuels	—	—	—	—
Information du Tribunal de commerce	—	—	—	55

AVIS IMPORTANT

Par arrêté de : 1^o M. le Préfet de Paris, du 28 décembre 2016, 2^o M. le Préfet des Hauts-de-Seine, du 15 décembre 2016 ; 3^o M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, du 22 décembre 2016 ; 4^o M. le Préfet du Val-de-Marne du 21 décembre 2016. Les journaux LES PETITES-AFFICHES — GAZETTE DU PALAIS — LE QUOTIDIEN JURIDIQUE — LA LOI ont été désignés comme publicateurs officiels pour recevoir, en 2017, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, toutes annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que des actes de sociétés.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr. N.B. — L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

TARIF DES ANNONCES LÉGALES

Par Arrêté du 22 décembre 2016 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour les départements 75, 92, 93 et 94, le tarif 2017 des annonces légales est de 5,50 € hors taxe la ligne + TVA

DEPOT DES ANNONCES

Les annonces sont reçues du lundi au jeudi jusqu'à 17h00 pour publication le lendemain et le vendredi jusqu'à 17h00 pour publication le lundi. Exceptionnellement, les parutions du vendredi 14 et du lundi 17 juillet seront regroupées.

PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS -

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

160899 - Petites-Affiches

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 mai 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination :

POJO

Siège Social : 38, rue de Douai 75009 PARIS

Capital variable : 30.000 € ne pouvant être réduit en dessous de la somme de : 30.000 €.

Objet : Restauration, Traiteur, Débit de Boisson, Organisation de séminaires et réceptions.

Durée : 99 années

Gérant : M^{lle} Pauline PLANCKE, demeurant 4, rue Galvani, 75017 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Paris.

Le Gérant.

161004 - Petites-Affiches

Additif à l'annonce n° 156661 parue dans Les Petites Affiches du 30/05/2017 concernant la société **Day One Invest, il convient d'ajouter** :

Commissaire aux comptes : GESTIONPHI, 44 rue Washington 75008 Paris (401 808 068 R.C.S. Paris).

161193 - Gazette du Palais

Avis de constitution d'une société par actions simplifiée

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 juin 2017 à Paris, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

KORIAN IMMOBILIER FRANCE

Siège : 21-25 rue Balzac - 75008 PARIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10.000 euros divisés en 100 parts de 100 euros chacune de valeur nominale entièrement souscrites et attribuées à l'associée unique, KORIAN SA (pour 100 parts)

Apports en numéraire : 10 000 euros

Objet : L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion d'exploitation par location de tous immeubles, biens ou droits immobiliers ; la prise de participations, dans toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet

Président : Monsieur Charles Antoine PINEL, demeurant 21-25 rue Balzac à PARIS (75008)

Transmission des actions : Les cessions d'actions entre associés sont libres.

Nomination du commissaire aux comptes titulaire : MAZARS, SA, RCS NANTERRE 784 824 153, 61 rue Henri Regnault, tour Exaltis-92 075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis, Le Président

161049 - Gazette du Palais

Par acte sous seing privé à Paris en date du 31 mai 2017, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

SNC TOUT EN COULEURS

Forme juridique : Société en Nom Collectif

Capital : 1.000 euros de numéraire divisé en 1000 parts de 1 euro de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 75, rue des Saints Pères - 75006 PARIS

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet : Achat, vente, mise en valeur, administration, location, exploitation et toutes transactions de tous biens mobiliers ou immobiliers. Activité de marchand de biens, commissionnement et courtage de toutes opérations portant sur les biens d'autrui.

Gérant : M. Guillaume de MONTALIER, demeurant 60 rue de Billancourt - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT ;

Associé : MONTALIER, SAS au capital de 100.000 euros, siège social : 75 rue des Saints Pères - 75006 PARIS, 453 836 090 RCS PARIS

Associé : DEVON STORAGE France, SAS au capital de 6.750.000 euros, siège social : 64 rue du Ranelagh - 75016 PARIS, 421 318 809 RCS PARIS

Associé : SOCIETE DU MONTAGE, SAS au capital de 1.000 euros, siège social : 75 rue des Saints Pères - 75006 PARIS, 830 249 587 RCS PARIS

La société sera immatriculée près le greffe du Tribunal de Commerce de PARIS

005102 - Gazette du Palais

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Thomas BORCIC, Notaire à PONT-A-MOUSSON (54) - 41, Bd Ney, le 11 MAI 2017, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination :

SCI Prieuré 17

Forme : Société civile.

Capital social : CENT CINQUANTE EUROS (150 €).

Siège social : PARIS (75011), 17, rue du Grand-Prieuré.

Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance :

— Madame Ariane LERHO, demeurant à PARIS (11^{ème} arrondissement), 17, Rue du Grand-Prieuré ;

— Madame Stéphanie GRANDMAIRE, demeurant à PARIS (11^{ème} arrondissement), 17, Rue du Grand-Prieuré.

Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis, M^e BORCIC.

CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

029907 - Petites-Affiches

ALSTOM

Société anonyme au capital de 1 539 836 242 €
Siège social : **48, rue Albert Dhalenne - 93400 SAINT-OUEN**
389 058 447 R.C.S. Bobigny

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte, pour le **mardi 4 juillet 2017 à 14 heures** à Eurosites Saint-Ouen, 27 rue Godillot, 93400 Saint-Ouen, sur première convocation, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2017.
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2017.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017 et distribution d'un dividende.
- Approbation des conventions et engagements réglementés.
- Ratification de la cooptation de Mme Sylvie Kandé de Beaupuy en qualité d'administrateur.
- Ratification de la cooptation de M. Yann Delabrière en qualité d'administrateur.
- Nomination de Mme Françoise Colpron en qualité d'administrateur.
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Henri Poupard-Lafarge, Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017/18.
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016/17 à M. Henri Poupard-Lafarge.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

A titre extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'une catégorie de bénéficiaires.
- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée générale et pour les formalités.

Participation à l'assemblée générale

1. Conditions à remplir

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut également se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ou voter par correspondance. Toutefois, seuls sont admis à participer à l'assemblée, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité dans les conditions fixées par l'article R. 225-85 du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Pour les **actionnaires au nominatif**, leurs actions doivent être inscrites à leur nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte d'ALSTOM par BNP Paribas Securities Services, le 2^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée à 0h00, soit le vendredi 30 juin 2017 à 0h00 (heure de Paris).

Pour les **actionnaires au porteur**, leurs actions doivent être inscrites dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres, le 2^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée à 0h00, soit le vendredi 30 juin 2017 à 0h00 (heure de Paris). Cette inscription est matérialisée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier.

2. Pour assister personnellement à l'assemblée générale

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'assemblée doivent faire une demande de carte d'admission le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile :

2.1. Demande de carte d'admission par voie postale

Les **actionnaires au nominatif** doivent retourner le formulaire de vote adressé avec l'avis de convocation, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à BNP Paribas Securities Services (CTS - Service assemblées - Grands Moulins - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). Cette demande doit par-

venir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le lundi 3 juillet 2017 à 15h00 (heure de Paris).

Les **actionnaires au porteur** doivent, soit retourner le formulaire de vote, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à leur intermédiaire financier, soit demander à celui-ci qu'une carte d'admission leur soit adressée. L'intermédiaire financier justifiera directement de la qualité d'actionnaire auprès de BNP Paribas Securities Services par la production d'une attestation de participation. Si un actionnaire au porteur n'avait pas reçu sa carte d'admission en temps utile, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation, qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau d'accueil de l'assemblée.

La carte d'admission sera envoyée par courrier postal.

2.2. Demande de carte d'admission par internet

Les **actionnaires au nominatif** peuvent demander une carte d'admission par internet en faisant une demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS, accessible via le site Planetshares à l'adresse suivante <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les actionnaires au nominatif administré recevront un courrier de convocation, qui précisera leur identifiant, celui-ci étant indiqué en haut à droite du formulaire de vote papier. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site Planetshares et d'obtenir leur mot de passe.

Dans le cas où l'actionnaire ne serait plus en possession de son identifiant ou de son mot de passe, il peut contacter le numéro 0 800 509 051 (+33 1 40 14 80 05 de l'étranger) mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) peut accéder à VOTACCESS via le menu " Mon espace actionnaire ", en cliquant sur " Mes assemblées générales ". Une synthèse de ses droits de vote s'affichera, lui permettant ainsi de cliquer sur le lien " Accès Vote électronique " dans la barre d'informations à droite. Il sera redirigé vers le site de vote en ligne, VOTACCESS, où il pourra demander une carte d'admission.

Les **actionnaires au porteur** souhaitant participer en personne à l'assemblée et dont l'établissement teneur de compte permet l'accès au service VOTACCESS peuvent demander une carte d'admission en se connectant au portail " Bourse " de son établissement teneur de compte.

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée générale pour demander sa carte d'admission.

3. Pour voter à distance ou se faire représenter à l'assemblée générale

3.1. Vote à distance ou par procuration par voie postale

Les **actionnaires au nominatif** reçoivent automatiquement le formulaire de vote, joint à l'avis de convocation, qu'ils doivent compléter, signer et renvoyer à BNP Paribas Securities Services (CTS - Service assemblées - Grands Moulins - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex).

Les **actionnaires au porteur** peuvent se procurer un formulaire de vote auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres. Toute demande devra lui parvenir au plus tard 6 jours avant l'assemblée, soit le mercredi 28 juin 2017. Les actionnaires au porteur doivent ensuite retourner leur formulaire de vote, dûment rempli et signé, à leur intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres. Celui-ci justifiera de leur qualité d'actionnaire et retournera le formulaire à BNP Paribas Securities Services, accompagné d'une attestation de participation.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services, au plus tard la veille de l'assemblée à 15h00, soit au plus tard le lundi 3 juillet 2017 à 15h00 (heure de Paris).

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être réceptionnées, au plus tard la veille de l'assemblée à 15h00, soit au plus tard le lundi 3 juillet 2017 à 15h00 (heure de Paris).

3.2. Vote à distance ou par procuration par internet (Via VOTACCESS)

Les actionnaires au nominatif qui souhaitent voter ou donner procuration par Internet avant l'assemblée peuvent accéder au système VOTACCESS, via le site <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les actionnaires au nominatif administré recevront leur courrier de convocation, qui précisera leur identifiant, celui-ci étant indiqué en haut à droite du formulaire de vote papier. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site Planetshares et d'obtenir leur mot de passe.

Dans le cas où l'actionnaire ne serait plus en possession de son identifiant ou de son mot de passe, il peut contacter le numéro 0 800 509 051 (+33 1 40 14 80 05 de l'étranger) mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) peut accéder à VOTACCESS via le menu " Mon espace actionnaire ", en cliquant sur " Mes assemblées générales ". Une synthèse de ses droits de vote s'affichera, lui permettant ainsi de cliquer sur le lien " Accès Vote électronique " dans la barre d'informations à droite. Il sera redirigé vers le site de vote en ligne, VOTACCESS, où il pourra saisir ses instructions de vote, ou désigner ou révoquer un mandataire. En outre, il aura la possibilité d'accéder, via ce même site, aux documents de l'assemblée générale.

Les **actionnaires au porteur** dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS et leur propose ce service pour cette assemblée pourront voter ou donner procuration par Internet.

Les actionnaires au porteur qui souhaitent voter par Internet, devront se connecter sur le portail Internet de leur établissement teneur de compte, à l'aide de leurs codes d'accès habituels, puis accéder au portail " Bourse " de celui-ci et enfin au service VOTACCESS qui leur permettra de voter ou désigner ou révoquer un mandataire. L'accès à la plateforme VOTACCESS par le portail Internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur teneur de compte afin de prendre connaissance de ces conditions d'utilisation.

3.3 Désignation/Révocation d'un mandataire par internet (sans VOTACCESS)

L'article R. 225-79 du Code de commerce permet également la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique, si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS.

Les actionnaires au porteur :

— doivent envoyer un courriel à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnp-paribas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : assemblée Alstom, 4 juillet 2017, nom, prénom, adresse, références bancaires complètes du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;

— doivent obligatoirement demander à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services par courrier (CTS - Services assemblées - Grands Moulins - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les courriels et/ou confirmations écrites de l'intermédiaire financier devront être réceptionnés comme indiqué ci-dessus par BNP Paribas au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris), soit au plus tard le lundi 3 juillet à 15h00 (heure de Paris).

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour saisir ses instructions.

La plateforme sécurisée dédiée à l'assemblée VOTACCESS sera ouverte à compter du **vendredi 16 juin 2017 au lundi 3 juillet 2017 à 15h00**, heure de Paris. Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site.

4. Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'administration répondra en cours d'assemblée. Ces questions écrites doivent être envoyées au siège social d'ALSTOM (à l'attention du Président du Conseil d'administration d'ALSTOM - " Questions écrites à l'assemblée " - 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante " investor.relations@alstom.com ", au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'assemblée, soit le mercredi 28 juin 2017. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier habilité.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet d'ALSTOM : <http://www.alstom.com/fr/investisseurs/espace-actionnaires/assemblee-generale/>.

5. Informations et documents mis à disposition des actionnaires

Conformément à la loi, les documents devant être mis à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée, seront disponibles dans les délais légaux au siège de la Société, 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen, à compter de la publication de l'avis de convocation et au moins pendant les quinze jours précédant l'assemblée, soit à compter du lundi 19 juin 2017.

Par ailleurs, cet avis de réunion ainsi qu'une présentation des résolutions soumises à l'assemblée pourront être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à l'adresse : <http://www.alstom.com/fr/investisseurs/espace-actionnaires/assemblee-generale/>.

En outre, l'ensemble des documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à la même adresse, au plus tard le 21^{ème} jour précédant l'assemblée, soit le mardi 13 juin 2017. Le texte des points ou projets de résolutions présentés le cas échéant par les actionnaires seront publiés à cette même adresse.

Le conseil d'administration.

OPPOSITIONS

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication au BODACC pour la validité à l'adresse du fonds cédé et pour la correspondance au Cabinet JMB ASSOCIES, Avocats à la Cour, 77 rue de Miromesnil - 75008 PARIS

VENTES DE FONDS**160925 - Le Quotidien Juridique**

Par acte sous-seing privé du 17 mai 2017, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Bobigny le 7 juin 2017 - Dossier 2017 16609, référence 2017 A 08139,

La Société ACTUAL VISION, SARL au capital de 15.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 443 974 878 - RCS Nanterre, dont le siège social est sis 102 rue des Bourguignons - 92300 Asnières-sur-Seine, représentée son gérant, Monsieur COHEN

A cédé à la Société PROPTICAL, SARL au capital de 10.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 829 449 529 - RCS Bobigny, dont le siège social est sis 19 avenue Henri Barbusse - 93150 Le Blanc Mesnil, représentée sa gérante, Madame MANSOUR

Un fonds de commerce d'**Optique** sis 19 avenue Henri Barbusse 93150 Le Blanc Mesnil au prix de 120.000 € payé comptant.

LOCATIONS-GÉRANCES**161079 - Petites-Affiches**

Aux termes d'un acte SSP sous condition suspensive en date du 07/06/2017 enregistré au SIE de BOBIGNY le 14/06/2017 Bord n°2017 17448 Référence 2017 A 08573, M. Pierre Jacques POIRE, demeurant à TREMBLAY EN FRANCE (93290) - 46 Avenue Pasteur, a cédé à la société PHARMACIE CENTRALE DU VERT GALANT, SELARL au capital de 10.000 €, ayant son siège social à TREMBLAY EN FRANCE (93290) - 46 Avenue Pasteur, en cours d'immatriculation RCS BOBIGNY, un fonds de commerce d'**Officine de pharmacie** situé et exploité à TREMBLAY EN FRANCE (93290), 46 avenue Pasteur, moyennant le prix de 2.000.000-€. La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/10/2017. Pour la validité et la réception, les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales chez Maître Yann NOBLESSE, Huissier, 24 rue du Chemin Vert - 93000 BOBIGNY.

VAL-DE-MARNE - VAL-DE-MARNE**SOCIÉTÉS****CONSTITUTIONS****161010 - Petites-Affiches**

Suivant acte sous seing privé en date du 12/05/2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiées ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

KASKAD

Siège social : 2 Allée des Peupliers - 94310 ORLY

Capital social : 20.000 €

Objet : la conception, la fabrication, la commercialisation et la distribution d'appareils ménagers ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant les dites activités, la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 ans

Président Directeur Général : Mr BAZZE Rémi - demeurant 2 ALLEE DES PEUPLIERS - 94310 ORLY

Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfiques et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Transmission des actions : Soumise à agrément des associés

La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL

161112 - Le Quotidien Juridique

Aux termes d'un acte SSP en date à Sucy-en-Brie du 1er juin 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale :

M.V.P Immobilier

Siège social : 1 avenue Charles de Gaulle - 94370 SUCY EN BRIE

Objet social : l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement, de tout immeuble, bâti ou non bâti dont la société pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, et généralement toutes opérations immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Thampu VINOTHAS demeurant 1 avenue Charles de Gaulle - 94370 SUCY EN BRIE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de CRETEIL.

161213 - Le Quotidien Juridique

Aux termes d'un acte authentique reçu le 14 juin 2017, par Me Antoine de RAVEL d'ESCLAPON, Notaire Associé à Melun (77000), 3 Place Chapu, membre de la Société Civile Professionnelle « Yves CHARRIER, Georges MONCEAU, Pierre-Alain LE GAL, Grégoire TAGOT et Antoine de RAVEL d'ESCLAPON, notaires associés », il a été formé une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile

Objet : gestion d'un patrimoine immobilier et familial dans un but non commercial.

Dénomination :

FAMILLE NOVIKOFF

Siège social : 20 Sentier des Sablons - 94230 CACHAN

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.

Capital social : 1 000 € constitué d'apports en numéraires ; il est divisé en 1 000 parts de 1 € chacune ;

Gérance : M Pierre NOVIKOFF et Mme Françoise NOVIKOFF demeurant tous deux 20 Sentier des Sablons - 94230 Cachan ont été désignés en qualité de premiers gérants de la société pour une durée illimitée.

Cessions de parts : conformément aux dispositions statutaires.

La présente société sera immatriculée au R.C.S. de Créteil.

Me Antoine de RAVEL d'ESCLAPON, Notaire Associé.

161210 - Petites-Affiches

Par acte en date du 15 juin 2017, il a été constituée la société dénommée :

IMMO KRISTY

Forme : société civile.

Capital social : 1.000 euros.

Siège social : 6, Rue Arthur Honegger 94440 SANTENY

Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens et droits immobiliers ; La société pourra à titre accessoire exercer d'autres activités civiles telle que la location, la gestion ou la mise en valeur des immeubles ;

Durée : 99 ans.

Gérants : Monsieur Thierry AMICHAUD demeurant 6, Rue Arthur Honegger - 94440 SANTENY, Madame Christelle AMICHAUD demeurant 6, Rue Arthur Honegger - 94440 SANTENY

Les cessions de parts, sauf entre associés, sont soumises à agrément.

Dépôt au RCS de CRETEIL

159819 - Gazette du Palais

Par acte SSP du 11/06/2017, la société suivante a été constituée :

Dénomination :

S M T

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 20, rue John-Fitzgerald-Kennedy, 94270 LE KREMLIN-BICETRE.

Objet : Bureau de consulting, Import-export de tous produits non réglementés. Achat, vente et location de véhicules légers et poids lourds.

Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 euros.

Gérance : M'Hamed MAMOUNI demeurant 20, rue John-Fitzgerald-Kennedy, 94270 LE KREMLIN-BICETRE.

Immatriculation : Au R.C.S. de CRETEIL.